

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N° 78 / 575 / 2023 / 002</b>	Date de Convocation 13/01/2023	Date d'affichage 27/01/2023	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
			29	23	29
<b>OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>					

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29**

**EN EXERCICE : 29**

*L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le treize janvier 2023 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.*

**Présents : 23**

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame GROBON Marion, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur BENZAID Alain, Monsieur PONSEN Joël, Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine, Monsieur CYBULSKI Eric, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents représentés : 6**

Madame BOSDARROS Agnès donne pouvoir à Monsieur Dominique BAVOIL.  
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Madame PERIS Valérie.  
Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie donne pouvoir à Madame GAUTIER Sylvie.  
Madame CONTAMINE Marie donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.  
Madame CHALLIER Raphaële donne pouvoir à Monsieur POMPEIGNE Jérôme.  
Madame MINEC Sophie donne pouvoir à Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

**Début de la séance à 20h00.**

**Secrétaire de séance** : Monsieur DUFRASNES Dominique *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.*

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n°82-213- du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'État,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 78/575/2022/009 en date du 17 mars 2022 portant sur le vote du budget 2021 de la commune,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°78/575/2022/038 en date du 07 juillet 2022 portant sur le vote de la décision modificative N°1,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°78/575/2022/070 en date du 17 novembre 2022 portant sur le vote de la décision modificative N°2,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°78/575/2022/080 en date du 14 décembre 2022 portant sur le vote de la décision modificative N°3,

**CONSIDÉRANT** qu'en cours de l'année, une décision modificative peut s'avérer nécessaire afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission finances en date du 9 janvier 2023,

**CONSIDÉRANT** la proposition de décision modificative N°4 présentée ci-dessous :

Après présentation par Monsieur **MONTAGNON Jean-Claude**,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité

Pour : 26 voix

Contre : 3 voix (Monsieur Jean Louis **BINICK**, Madame **MINEC Sophie** et Madame **VARETTA-LONJARET Floriane**).

SECTION D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		245,17
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 412,33 €	
Total dépenses réelles	2 412,33 €	245,17 €
<b>Total des mouvements de réelles</b>	<b>-2 167,16 €</b>	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 167,16 €
<b>Total des mouvements d'ordre</b>	<b>2 167,16 €</b>	
<b>Total des mouvements réelles et d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	

Cette décision modificative ne modifie pas le budget d'investissement qui reste à **9 837 924,96 €**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	RECETTES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 167,16 €	
Recettes réelles	2 167,16 €	0,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>-2 167,16 €</b>	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 167,16 €
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>2 167,16 €</b>	
<b>Total des mouvements des recettes</b>	<b>0,00 €</b>	

Cette décision modificative ne modifie pas le budget de fonctionnement qui reste à **12 595 460,36 €**.

**APPROUVE** la décision modificative n°4 au budget de la commune pour l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

*Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.*

Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an susdits



**Le Maire,**  
**Dominique BAVOIL**